RAPPORT FINANCIER

2018

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

La lettre du Trésorier 4

Tableau comparatif des emplois et ressources 2017-2018 6

Emplois et ressources 2018 6

Évolutions 2016 -2018 6

Bilan 2018 8

Compte de résultats 2018 10

Annexe aux comptes annuels 2018 12

1. Faits significatifs de la période 12

2. Principes, règles et méthodes comptables 12

2.1. Cadre légal de référence 12

2.2. Principes comptables généraux 12

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels 12

2.4. Changements de méthodes comptables 13

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Actif 13

2.5.1. Immobilisations incorporelles 13
2.5.2. Immobilisations corporelles 14
2.5.3. Immobilisations financières 16
2.5.4. Créances 17
2.5.5. Valeurs mobilières de placement 18
2.5.6. Disponibilités 19
2.5.7. Charges constatées d'avance 19

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Passif 19

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC 19
2.6.2. Fonds assortis d'une obligation 20
2.6.3. Fonds propres des fondations abritées 20
2.6.4. Provisions pour risques et charges 21
2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC 21
2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées 22
2.6.7. Dettes diverses 23
2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche 24
2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation 24

2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges 24

2.7.1. Honoraires du Commissaire aux comptes 24
2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions 24
2.7.3. Recherche 25
2.7.4. Charges financières 25
2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées 25

2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits 26

2.8.1 Loyers / Loyers affectés 26
2.8.2 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges 26
2.8.3 Dons et mécénat 26
2.8.4 Legs et donations et assurances-vie 27
2.8.5 Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat 28
2.8.6 Reprises de financements 28
2.8.7 Produits financiers 29
2.8.8 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs 29

3. Autres informations 30

3.1. Ventilation de l'effectif salarié 30

3.2. Rémunération des salariés 30

3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles 30

3.4. Sectorisation des activités de la Fondation 30

4. Engagements hors bilan 31

4.1. Engagements hors bilan reçus 31

4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration 31
4.1.2. Fondations de flux sous égide 31
4.1.3. Dons affectés 31
4.1.4. Financement de la recherche 31

4.2. Engagements hors bilan donnés 32

4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche 32

5. Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible 34

6. Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER) 35

6.1. Définitions 38

6.1.1. Les missions sociales 38
6.1.2. L'appel à la générosité publique 39

6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER 39

6.2.1. Cadre légal de référence 39
6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER 39
6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER 40

6.3. Notes sur les ressources 42

6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 42
6.3.2. Ressources collectées auprès du public 42
6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés 42
6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public 42
6.3.3. Autres fonds privés 44
6.3.4. Autres produits 44
6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs 44
6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public 44
6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public

non affectées et non utilisées en fin d'exercice 44
6.4. Notes sur les emplois 45
6.4.1. Missions sociales 45
6.4.2. Financement des projets de recherche 45
6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche 47
6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques 47
6.4.2.3. Information scientifique et médicale 47
6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale 47
6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel 47
6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement 47
6.4.3. Frais de recherche de fonds 48
6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons 48
6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs 48
6.4.4. Frais de fonctionnement 49
6.4.4.1. Frais d'information et de communication 49
6.4.4.2. Frais de fonctionnement général 49
6.4.4.3 Tableau des frais de personnel 50
6.4.5. Dotations aux provisions 50
6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées 50
6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public 50
6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public 50
6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période 51
7. Contributions volontaires en nature 51
Rapports du Commissaire aux comptes 52
Tableau comparatif prévisionnel des emplois et ressources 2018-2019 56

André Rouvillois

Trésorier de la Fondation ARC

Cher(e)s ami(e)s,

La Fondation ARC a cette particularité d'être 100 % dédiée à la recherche sur le cancer et il n'est qu'à constater son niveau d'engagement en faveur de cette dernière l'an passé, pour mesurer l'importance de sa contribution dans le combat contre la maladie : en 2018, elle a consacré 29,7 millions d'euros - soit 76,6 % de ses dépenses - à la réalisation de son objet social. Nos financements ont ainsi pu encore être augmentés (+ 2,9 %), avec le souci de contribuer fortement à la structuration des équipes et des projets de recherche (20,4 millions d'euros en 2018) et à la recherche de transfert vers le patient (5,8 millions d'euros).

C'est à la générosité de nos donateurs, collecteurs, testateurs, mécènes et entreprises partenaires que nous devons cette capacité à apporter un soutien majeur à la recherche et à l'information du public. Je tiens à les remercier d'être à nos côtés, fidèlement. En 2018, dans un environnement économique et social que nous savons difficile pour beaucoup, ce soutien et cette confiance n'ont pas failli et les ressources collectées auprès du public - 39,3 millions d'euros - sont à un niveau proche des trois derniers exercices.

Il convient d'apprécier le caractère précieux de chaque don et de chaque legs que nous recevons ; derrière chacun d'entre eux, ce sont des personnes, des engagements qui nous guident dans notre action et qui accompagnent au quotidien les équipes de la Fondation.

Fin 2018, la Fondation a réussi à dégager un résultat excédentaire de 356 000 euros qui récompense notamment la bonne maîtrise des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement. Après l'affectation de cet excédent, les fonds propres de la Fondation représentent 68,6 % du total du bilan 2018 et l'essentiel de ces fonds propres correspond à des actifs disponibles, puisque les placements liquides représentent 93,9 % du total de bilan. La gestion de ces placements est un réel enjeu pour la Fondation puisque leurs revenus contribuent, comme la collecte, à notre action de soutien à la recherche.

Face à tous les défis que nous avons à relever collectivement, je peux vous assurer que notre détermination est entière et que la gouvernance de la Fondation sera en 2019 particulièrement attentive tant aux gages de sécurité qu'elle peut apporter à ses bienfaiteurs qu'à effectuer les choix les plus optimaux et efficaces dans la gestion de nos ressources. Pour que chaque euro qui nous est confié nous permette d'atteindre, avec les chercheurs, notre objectif commun : contribuer à guérir deux cancers sur trois d'ici 2025 et sauver le plus de vies possible.

TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS ET RESSOURCES 2017-2018

EMPLOIS (en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
Missions sociales	29 685 986	76,6 %	29 395 128	76,2 %
Frais de recherche de fonds	6 218 804	16,0 %	6 074 725	15,8 %
- Frais d'appel et de traitement des dons	5 079 469	13,1 %	5 122 175	13,3 %
- Frais d'appel et de traitement des legs	1 139 335	2,9 %	952 550	2,5 %
Frais de fonctionnement et autres charges	2 854 878	7,4 %	3 102 371	8,0 %
- Frais d'information et de communication	749 347	1,9 %	694 700	1,8 %
- Frais de fonctionnement général	2 105 531	5,5 %	2 407 671	6,2 %
Total des emplois	38 759 668	100,0 %	38 572 224	100,0 %
Dotations aux provisions	1 878 410		140 056	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	99 603		249 370	
Excédent de ressources de l'exercice	356 180		1 453 769	
Total général	41 093 861		40 415 420	

Les frais de recherche de fonds représentent 15,8 % des ressources collectées auprès du public (6 218 804 / 39 309 015)

Les emplois de 2018 (38,76 M€)

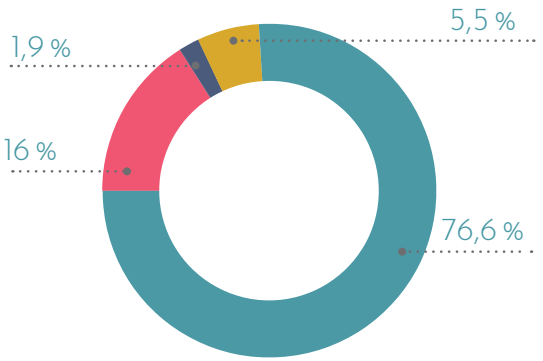

- 29,69 M€ Missions sociales
- 6,22 M€ Frais de recherche de fonds
- 0,75 M€ Frais d'information et de communication
- 2,11 M€ Frais de fonctionnement général

Évolution des emplois 2016-2018 (En millions d'euros)

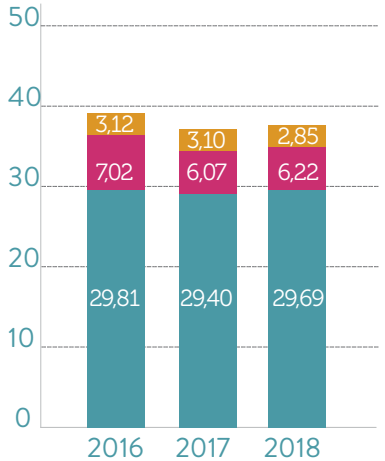

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement et autres charges

RESSOURCES (en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
Ressources collectées auprès du public	39 309 015	99,7 %	39 299 574	99,6 %
1-1 Dons et legs collectés	34 025 441	86,3 %	34 534 730	87,6 %
- Produits des dons	16 476 732	41,8 %	13 984 192	35,5 %
- Produits des legs	17 548 709	44,5 %	20 550 537	52,1 %
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 283 574	13,4 %	4 764 844	12,1 %
Autres fonds privés	46 473	0,1 %	16 288	0,0 %
Subventions et autres concours publics	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres produits	70 595	0,2 %	124 338	0,3 %
Total des ressources	39 426 083	100,0 %	39 440 200	100,0 %
Reprises sur provisions	694 391		299 313	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	973 387		675 907	
Insuffisance de ressources de l'exercice	0		0	
Total général	41 093 861		40 415 420	

Les ressources de 2018 (39,43 M€)

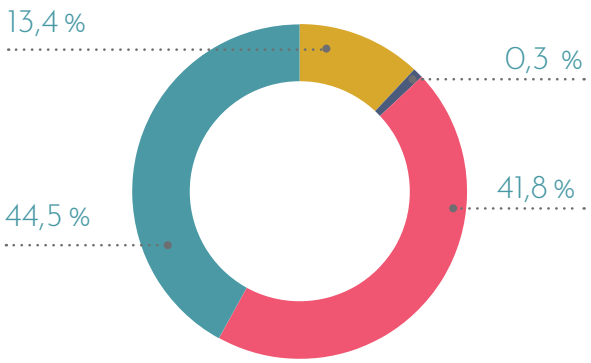

- 16,48 M€ Dons
- 17,55M€ Legs
- 5,28 M€ Autres produits liés à la générosité du public
- 0,12 M€ Autres produits et autres fonds privés

Évolution des ressources 2016-2018 (En millions d'euros)

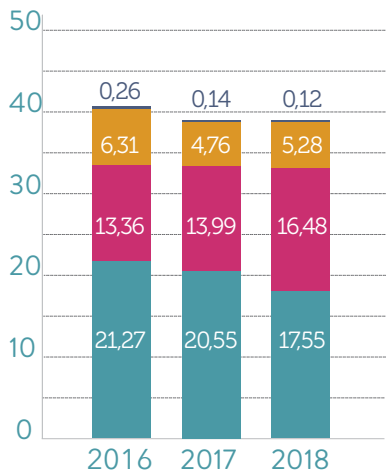

- Legs
- Dons
- Autres produits liés à la générosité du public
- Autres produits et autres fonds privés

BILAN 2018

ACTIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2018 Brut	Amort. et Prov.	Net	31/12/2017 Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	2.5.1				
Logiciels		2 383 216	1 581 752	801 464	865 763
Immobilisations incorporelles en cours		452 430	0	452 430	56 910
Sous-total immobilisations incorporelles		*2 835 646*	*1 581 752*	*1 253 894*	*922 673*
Immobilisations corporelles	2.5.2				
Terrain légué		524 425	0	524 425	524 425
Terrain		27 441	0	27 441	27 441
Immeuble légué		695 168	689 111	6 057	695 168
Constructions		662 644	387 179	275 465	290 959
Construction sur sol d'autrui		9 241	9 241	0	0
Agencements, installations		1 498 521	1 182 762	315 759	359 099
Agencements, installations sur sol d'autrui		3 833	3 833	0	0
Agencements, installations immeuble légué		1 100 634	39 792	1 060 842	0
Matériel de transport		10 163	9 658	505	1 775
Matériel de bureau et informatique		528 673	410 965	117 709	96 950
Mobilier		119 291	116 142	3 149	4 062
Immobilisations corporelles en cours		257 472	0	257 472	0
Sous-total immobilisations corporelles		*5 437 505*	*2 848 683*	*2 588 822*	*1 999 877*
Immobilisations financières	2.5.3				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille		31 211 358	1 137 526	30 073 832	29 586 012
Dépôts et cautionnements		5 507	0	5 507	5 507
Sous-total immobilisations financières		*31 216 865*	*1 137 526*	*30 079 339*	*29 591 519*
Total actif immobilisé		**39 490 016**	**5 567 961**	**33 922 055**	**32 514 070**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes		22 851	0	22 851	6 000
Sous-total stocks et en-cours		*22 851*	*0*	*22 851*	*6 000*
Créances	2.5.4				
Créances clients et comptes rattachés		650	0	650	10 965
Autres créances		3 155 083	128 172	3 026 911	2 125 628
Sous-total créances		*3 155 733*	*128 172*	*3 027 561*	*2 136 592*
Valeurs mobilières de placement [1]	2.5.5	**70 634 361**	**168 050**	**70 466 311**	**64 464 816**
Disponibilités [1]	2.5.6	**8 393 258**	**0**	**8 393 258**	**16 473 853**
Charges constatées d'avance	2.5.7	**178 553**	**0**	**178 553**	**235 690**
Total actif circulant		**82 384 757**	**296 222**	**82 088 535**	**83 316 952**
Total général		**121 874 773**	**5 864 184**	**116 010 590**	**115 831 021**

[1] Dont à plus d'un an (brut) : 53 311 108 €

Engagements reçus

Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés : 25 756 776 €	4.1.1
Dons affectés : 2 880 465 €	4.1.3
Financement de la recherche : 322 800 €	4.1.4

PASSIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres et réserves			
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables		20 000 000	20 000 000
Réserve pour projets de développement		2 968 865	3 939 959
Réserve pour régulation		52 565 000	52 565 000
Report à nouveau		2 424 864	0
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice		356 180	1 453 769
Fonds propres de la Fondation ARC	2.6.1	**78 314 910**	**77 958 729**
Fonds assortis d'une obligation	2.6.2	**1 219 592**	**1 219 592**
Fonds propres des fondations abritées	2.6.3	**5 096**	**205 096**
Total fonds propres et réserves		**79 539 598**	**79 383 418**
Provisions pour risques et charges	2.6.4		
Provisions pour risques		617 076	703 352
Provisions pour charges		294 528	276 604
Total provisions pour risques et charges		**911 604**	**979 956**
Fonds dédiés			
Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	2.6.5	2 179 458	3 098 154
Fonds dédiés aux fondations abritées	2.6.6	531 940	793 985
Total fonds dédiés		**2 711 398**	**3 892 139**
Dettes [1]			
Dettes auprès des établissements de crédit		**0**	**0**
Dettes diverses	2.6.7		
Dettes financières diverses		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		925 820	1 587 715
Dettes fiscales et sociales		654 416	693 201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 349	0
Autres dettes		156 956	194 777
Sous-total dettes diverses		*1 746 541*	*2 475 693*
Dettes à l'égard de la recherche	2.6.8		
Aides individuelles à verser		11 967 978	11 095 752
Subventions à verser		19 096 504	17 967 097
Sous-total dettes à l'égard de la recherche		*31 064 482*	*29 062 849*
Portefeuille legs en cours de réalisation	2.6.9	**36 967**	**36 967**
Produits constatés d'avance		**0**	**0**
Total dettes		**32 847 991**	**31 575 509**
Total général		**116 010 590**	**115 831 021**

[1] Dont à plus d'un an : 7 497 183 €

Engagements donnés
Financements de la recherche : 21 115 280 € 4.2.1

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

CHARGES (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2018	31/12/2017
Achats		392 609	285 466
Services extérieurs		1 635 768	2 579 331
Autres services extérieurs		4 741 991	4 742 310
Impôts et taxes		467 765	416 685
Salaires et traitements		2 678 066	2 839 646
Charges sociales		1 126 984	1 152 856
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.7.2	1 714 919	389 259
Autres charges		24 182	15 364
Sous-total charges hors recherche		12 782 285	12 420 917
Colloques scientifiques		91 500	341 530
Prix attribués à des chercheurs		337 336	368 400
Subventions attribuées pour la recherche		19 087 212	17 763 603
Aides individuelles attribuées pour la recherche		7 085 443	7 624 529
Sous-total recherche	2.7.3	26 601 492	26 098 062
Total Charges d'exploitation		**39 383 776**	**38 518 979**
Charges financières		1 559	140 002
Dotations aux amortissements et provisions		1 252 410	45 704
Total Charges financières	2.7.4	**1 253 969**	**185 706**
Charges exceptionnelles		333	7 596
Total Charges exceptionnelles		**333**	**7 596**
Engagements à réaliser sur dons affectés		0	4 962
Engagements à réaliser sur legs affectés		54 691	37 103
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées		44 912	207 305
Total Engagements à réaliser sur ressources affectées	2.7.5	**99 603**	**249 370**
Excédent de l'exercice		356 180	1 453 769
Total général		**41 093 861**	**40 415 420**

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		0	0
Mise à disposition gratuite de biens et services		12 600	0
Personnel bénévole	7	49 749	52 218
Total		**62 349**	**52 218**

PRODUITS (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2018	31/12/2017
Ventes		0	130
Loyers	2.8.1	86 418	88 133
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges	2.8.2	740 066	212 010
Parrainage		46 473	16 288
Autres produits		20 949	54 431
Sous-total hors libéralités		893 906	370 992
Dons manuels		16 476 732	13 984 192
Mécénat		389 062	279 256
Sous-total dons	2.8.3	16 865 794	14 263 448
Legs		9 967 472	14 687 728
Assurances-vie		7 581 237	5 862 810
Loyers affectés légués		559 880	483 732
Sous-total legs et donations	2.8.4	18 108 588	21 034 269
Ressources affectées aux fondations de flux sous égide		0	0
Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat	2.8.5	200 000	200 000
Reprises subventions des exercices antérieurs		545 320	211 411
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs		914 554	820 681
Sous-total reprises de financements	2.8.6	1 459 874	1 032 091
Total Produits d'exploitation		**37 528 163**	**36 900 801**
Autres intérêts et produits assimilés		1 974 868	1 922 834
Autres intérêts affectés		0	6 662
Reprises sur provisions produits financiers		39	157 015
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		615 759	750 556
Total Produits financiers	2.8.7	**2 590 665**	**2 837 066**
Produits exceptionnels		1 645	1 645
Total Produits exceptionnels		**1 645**	**1 645**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		973 387	675 907
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées		0	0
Total Report des ressources	2.8.8	**973 387**	**675 907**
Perte de l'exercice		0	0
Total général		**41 093 861**	**40 415 420**

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	7	49 749	52 218
Prestations en nature		12 600	0
Dons en nature		0	0
Total		**62 349**	**52 218**

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS 2018

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les faits marquants ont été repris dans la lettre du Trésorier.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 et conformément à la loi du 23 juillet 1987, art. 5. II par renvoi de l'article 18, ainsi qu'au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

2.2. Principes comptables généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et ont pour objet de fournir une image fidèle.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est prépondérante.

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes sont établis en euros. Ils couvrent la période d'activité du 1er janvier au 31 décembre 2018.

La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant

l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

La Fondation ARC abrite une fondation : la Fondation Turbeau (fondation à dotation consomptible).

2.4. Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Actif

2.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimé entre 2 et 10 ans.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2018
Logiciels	2 217 937	165 279	0	2 383 216
Immobilisations incorporelles en cours	56 910	418 200	22 680	452 430
Total	2 274 847	583 479	22 680	2 835 646

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes (nouvel ERP et amélioration de l'outil de gestion des appels à projets et la gestion de la base donateurs) . Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2018
Logiciels	1 352 173	229 579	0	1 581 752
Total	1 352 173	229 579	0	1 581 752

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Terrains	non amortis
Immeuble légué (1)	50 ans
Constructions	30 à 60 ans
Agencements - Installations	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
Construction sur sol d'autrui	25 ans
Agencements - Installations sur sol d'autrui	
Second œuvre	25 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel de bureau et informatique	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
Mobilier	10 à 25 ans

(1) Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du prix Léopold Griffuel. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 26 700 000 € au 31 décembre 2018.

« Au 31 décembre 2017, cet immeuble n'avait jusqu'alors pas fait l'objet d'un amortissement. Les dotations relatives à l'amortissement de l'immeuble ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 675 208 € (période allant de 1969 à 2017).

Par ailleurs, des travaux réalisés en 2017 sur ce même immeuble avaient été comptabilisés en charges d'entretien lors de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2018, ceux-ci ont fait l'objet d'une correction et ont été comptabilisés en immobilisations corporelles. Le montant de la correction pour l'amortissement de ces travaux sur l'exercice 2017 est nul, les travaux ayant été achevés au 1er janvier 2018. »

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2018	Augmentations	Correction	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2018
Terrain légué	524 425	0	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	0	27 441
Immeuble légué	695 168	0	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	0	662 644
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	0	9 241
Agencements, installations	1 491 170	7 351	0	0	1 498 521
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	0	3 833
Agencements, installations immeuble légué	0	564 292	536 342	0	1 100 634
Matériel de transport	10 163	0	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	445 845	82 828	0	0	528 673
Mobilier	119 291	0	0	0	119 291
Immobilisation en cours	0	257 472	0	0	257 472
Total	3 989 220	654 471	536 342	0	5 437 505

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2018	Dotations	Correction	Reprises	Cumul au 31/12/2018
Constructions	371 685	15 494	0	0	387 179
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	0	9 241
Immeuble légué	0	13 903	675 208	0	689 111
Agencements, installations	1 132 071	50 691	0	0	1 182 762
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	0	3 833
Agencements, installations immeuble légué	0	39 792	0	0	39 792
Matériel de transport	8 388	1 270	0	0	9 658
Matériel de bureau et informatique	348 895	62 069	0	0	410 964
Mobilier	115 229	913	0	0	116 142
Total	1 989 342	184 133	675 208	0	2 848 683

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Valeur brute au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2018
Dépôts et cautionnements versés	5 507	0	0	5 507
OPCVM Actions	9 000 255	1 947 152	1 331 393	9 616 014
Contrat de capitalisation	11 726 871	237 101	0	11 963 973
SCPI	8 902 892	728 480	0	9 631 372
Total	29 635 525	2 912 734	1 331 393	31 216 865

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres. Il n'a été constaté aucune plus-value latente au 31 décembre 2018.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Cumul au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2018
OPCVM Actions	44 005	1 093 521	0	1 137 526
Total	44 005	1 093 521	0	1 137 526

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES

En euros	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Provisions	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	1 704	0	1 704	9 194
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	906
Clients - ventes de biens ou services	650	0	650	10 965
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 268	0	46 268	25 528
Débiteurs divers (1)	1 145 863	0	1 145 863	849 708
Produits à recevoir (2) (3)	1 412 412	128 172	1 284 240	757 791
Dépenses sur les legs (4)	548 836	0	548 836	482 501
Total	3 155 733	128 172	3 027 561	2 136 592

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des subventions et aides individuelles versées. Ces montants sont constatés suite au contrôle des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes legs et dons à percevoir au-delà du 31 décembre 2018.

(3) La provision couvre des risques de non recouvrement sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Ces dépenses sont générées par des legs dans les deux cas suivants :

- *aucun encaissement n'a été encore perçu,*
- *les premiers versements ont été insuffisants pour couvrir l'intégralité des dépenses engagées.*

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

En euros	Cumul au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2018
Risque de non recouvrement sur legs	128 172	0	0	128 172
Total	128 172	0	0	128 172

2.5.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont gérées par de grandes banques et institutions financières. Ces valeurs sont de type monétaire.

Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». La Fondation a souscrit à un Fonds d'Investissement Socialement Responsable qui tient compte de facteurs extra-financiers qui reposent sur quatre piliers : environnement, social, droits de l'homme et gouvernance.
- contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

ÉTAT DES VMP

En euros	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Provisions	Net	Net
Fonds communs de placement	14 336	8 959	5 378	15 148
Contrats de capitalisation	70 583 057	158 889	70 424 168	64 412 903
Sous-total	70 597 393	167 848	70 429 545	64 428 051
Portefeuille issu des legs :				
Actions et OPCVM d'actions	36 967	202	36 765	36 765
Sous-total Portefeuille issu des legs	36 967	202	36 765	36 765
Total	70 634 361	168 050	70 466 311	64 464 816

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2018 : 53 311 108 €.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 31 décembre 2018, aucune plus-value latente n'a été constatée.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES VMP

En euros	Cumul au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2018
Fonds communs de placement	8 997	0	39	8 959
Autres VMP	0	158 889	0	158 889
Sous-total VMP	8 997	158 889	39	167 848
Portefeuille issu des legs :				
Actions et OPCVM d'actions	202	0	0	202
Sous-total Portefeuille issu des legs	202	0	0	202
Total	9 200	158 889	39	168 050

2.5.6. Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

ÉTAT DES DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants bancaires	621 160	3 889 061
Valeurs à l'encaissement - Dons	430 177	312 156
Caisse	922	1 674
Comptes sur livret	7 098 543	12 160 296
Intérêts courus	242 455	110 666
Total	8 393 258	16 473 853

Dont échéances à plus d'un an : 0 €.

2.5.7. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Stock pour dépliants	2 853	1 710
Stock enveloppes pour mailings	39 972	78 408
Fournisseurs - charges constatées d'avance	135 728	155 572
Total	178 553	235 690

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Passif

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS PROPRES

En euros	Situation au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Situation au 31/12/2018
Dotation pérenne	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserve pour régulation	52 565 000	0	0	52 565 000
Réserve pour projets de développement	3 939 960	0	971 095	2 968 865
Report à nouveau	0	2 424 864	0	2 424 864
Résultat comptable de l'exercice	1 453 769	356 180	1 453 769	356 180
Total	77 958 729	2 781 044	2 424 864	78 314 910

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consomptible.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement.

Les charges et engagements pour ces activités s'élèvent à 1 043 067 euros pour l'année 2018.

Les fonds propres et réserves (78.3 M€) comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 M€), couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuelle « hors bilan » (21.1 M€) et les partenariats de recherche de développement (3 M€). Les 34,2 millions restants permettent de faire face aux incertitudes économiques et de pérenniser nos missions sociales, en garantissant sur le long terme le financement de projets scientifiques à montant constant voir croissant, et en assurant un an de fonctionnement de la Fondation. Son modèle économique repose historiquement sur des ressources issues pour moitié des libéralités, ressources qui présentent un caractère incertain compte tenu du nombre d'acteurs croissant dans le secteur caritatif, comme l'illustre la baisse de 14,6 % enregistrée en 2018 (- 3 M€).

2.6.2. Fonds assortis d'une obligation

Il s'agit de la contrepartie d'un bien immobilier, légué pour une valeur historique de 1219 592 euros, et assorti d'une condition de financement du prix Léopold Griffuel. Ce financement, approuvé par le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 9 juin 1969, est réalisé grâce aux revenus nets de la location dudit bien et ce conformément à la volonté du testateur.

2.6.3. Fonds propres des fondations abritées

Les dotations consomptibles des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

ÉTAT DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES

En euros	Situation au 01/01/2018	Dotations complémentaires	Consommations (1)	Situation au 31/12/2018
Fondation Turbeau	205 096	0	200 000	5 096
Total	**205 096**	**0**	**200 000**	**5 096**

(1) Budget prévisionnel de consommation à moins d'un an : 200 000 €.

2.6.4. Provisions pour risques et charges

VARIATION DES PROVISIONS

En euros	Cumul au 01/01/2018	Augmen-tations dotations	Reprises dotations provisions utilisées	Reprises dotations provisions non utilisées	Cumul au 31/12/2018
Autres provisions pour risques [1]	703 352	608 076	92 940	601 412	617 076
Provision pour pensions et obligations [2]	276 604	17 924	0	0	294 528
Total	**979 956**	**626 000**	**92 940**	**601 412**	**911 604**

(1) Elles recouvrent un risque pour versement de passif issu de legs pour 617 076 €.

(2) Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2018 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;
- taux d'actualisation : 1,0987 % ;
- taux de progression des salaires : 2.00 % ;
- taux de charges sociales : 55 % ;
- taux de sortie des effectifs : 9 % ;
- table de mortalité : INSEE 2011-2013.

La dotation nette au 31 décembre 2018 est de 17 924 €.

2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrite en produit au compte de résultat.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX PROGRAMMES DE LA FONDATION ARC

En euros	Situation au 01/01/2018	Dotations complémentaires	Consommations [1]	Situation au 31/12/2018
Legs affectés à la recherche	1 165 157	54 692	81 824	1 138 025
Dons affectés à la recherche	20 000	0	0	20 000
Fonds dédiés à des prix :				
Oberling [1]	166 555	0	0	166 555
Joël [2]	67 327	0	0	67 327
Griffuel [3]	1 569 982	0	879 677	690 305
Starck [2]	47 679	0	9 486	38 193
Kerner [2]	45 783	0	2 400	43 383
Degen	2 005	0	0	2 005
Prix Cancer de l'entente cordiale [4]	13 666	0	0	13 666
Sous-total Fonds dédiés à des prix	1 912 997	0	891 564	1 021 433
Total	**3 098 154**	**54 692**	**973 388**	**2 179 458**

(1) Ce prix est décerné à un chercheur qui s'est distingué par un travail original ayant trait à l'étude des mécanismes de la transformation maligne de la cellule (virus oncogènes, cancérogenèse chimique, immunogénétique, etc.).

(2) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, deux prix scientifiques (prix Alexandre Joël, prix Hélène Starck), décernés à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(3) Créé en 1970, ce prix d'une valeur totale de 300 000 € est le prix le plus important en Europe dans le domaine de la recherche en cancérologie. Il récompense chaque année des chercheurs de renommée internationale dont les travaux ont abouti à une avancée majeure dans la recherche sur le cancer. Depuis sa création, 51 chercheurs de 11 nationalités différentes ont été récompensés, tous issus des plus prestigieuses institutions de la recherche internationale. Depuis 2015, ce prix est divisé en deux catégories : le prix de recherche fondamentale (150 000 €) et le prix de recherche translationnelle et clinique (150 000 €).

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble. Sur l'année 2018 de gros travaux de rénovation ont été effectués sur l'immeuble Griffuel (ressources totalement absorbées par les travaux).

(4) Ce prix doit aider de jeunes chercheurs, français et britanniques, à développer des collaborations dans le domaine du cancer entre la France et le Royaume-Uni.

2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous comptes de la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produit dans un sous compte de la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées ».

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES

En euros	Fonds à engager au 01/01/2018	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours de l'exercice	Clôture Fondations abritées	Fonds restant à engager au 31/12/2017
Fondation Turbeau	487 029	44 912	0	0	531 941
Fondation Sourire à la vie	119 106	0	0	119 106	0
Fondation FRCP	187 850	0	0	187 850	0
Total	793 985	44 912	0	306 956	531 941

2.6.7. Dettes diverses

ÉTAT DES DETTES DIVERSES

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Dettes financières diverses :		
Dettes fournisseurs	705 437	1 336 213
Fournisseurs - factures non parvenues	220 383	251 502
Total fournisseurs et comptes rattachés	925 820	1 587 715
Personnel - autres charges à payer	48 834	6 323
Comité d'entreprise	7 427	4 227
Provision pour congés payés	226 909	263 199
Provision pour charges sur congés payés	122 990	141 592
Provision Compte Epargne Temps (CET)	37 849	29 971
Provision pour charges sur CET	20 736	16 726
Sous-total personnel	464 745	462 038
URSSAF	110 637	103 768
IRCANTEC	1 004	19 220
Audiens pigistes	605	0
Mutuelle	20 634	19 270
Prévoyance	10 842	29 325
Sous-total organismes sociaux	143 722	171 584
Formation professionnelle	31 495	45 256
Aide à la construction	11 450	11 843
Taxe sur les salaires	0	1 386
AGEFIPH	3 003	1 093
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	45 949	59 578
Total dettes fiscales et sociales	654 416	693 201
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	9 349	0
Créditeurs divers	156 956	194 777
Total	1 746 541	2 475 693

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, subventions scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre une et trois années. À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

NATURE DES DETTES À L'ÉGARD DE LA RECHERCHE

En euros	31/12/2018			31/12/2017
	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an	Total	Net
Aides individuelles attribuées	9 592 097	2 375 881	11 967 978	11 095 624
Subventions attribuées	13 825 203	5 121 302	18 946 504	17 917 097
Sous-total Fondation ARC	23 417 299	7 497 183	30 914 482	29 012 721
Aides individuelles attribuées	0	0	0	128
Subventions attribuées	150 000	0	150 000	50 000
Sous-total fondations abritées	150 000	0	150 000	50 128
Total	23 567 299	7 497 183	31 064 482	29 062 849

2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation

Il s'agit de la contrepartie brute du portefeuille legs inscrit à l'actif du bilan.

Le détail figure dans le tableau d'état des VMP du paragraphe 2.5.5.

2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges

2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 59 760 € pour l'exercice 2018.

2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 229 578 € d'immobilisations incorporelles (paragraphe 2.5.1) et 859 341 € d'immobilisations corporelles (paragraphe 2.5.2), et d'autres parts, aux provisions pour risques et charges pour 626 000 € (paragraphe 2.6.4).

2.7.3. Recherche

Les subventions et aides individuelles attribuées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachées aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

Pour plus de détails voir paragraphe 4.2.1.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

En euros	Montant 2018	Montant de l'exercice précédent	Variation 2018/2017	
Colloques scientifiques	91 500	341 530	-250 030	-73 %
Prix	337 336	368 400	-31 064	-8 %
Subventions	18 937 212	17 723 603	1 213 609	7 %
Aides individuelles	7 085 443	7 624 529	-539 086	-7 %
Sous-total Fondation ARC	26 451 492	26 058 062	393 430	2 %
Subventions	150 000	40 000	110 000	275 %
Aides individuelles	0	0	0	
Sous-total Fondations abritées	150 000	40 000	110 000	275 %
Total	**26 601 492**	**26 098 062**	**503 430**	**2 %**

Les subventions financées en 2018 pour un montant total de 26 601 492 € comprennent pour 1 043 067 € les subventions isolées, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

2.7.4. Charges financières

Elles correspondent pour 1 559 € à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 1 093 521 € pour les immobilisations financières et 158 889 € pour les fonds communs de placement du portefeuille de la Fondation (paragraphes 2.5.3/ 2.5.5).

2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits

2.8.1 Loyers / Loyers affectés

Ces loyers proviennent de la gestion temporaire des immeubles légués.

2.8.2 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 600 000 € pour les provisions sur legs et de 94 352 € pour les provisions de litiges prud'homaux (paragraphe 2.6.4).

Le compte transfert de charges correspond pour 24 200 € au remboursement par l'Union Européenne de coûts supportés par la Fondation sur un projet de recherche européen. Il correspond aussi pour 17 644 € au remboursement de coûts supportés par la Fondation, aux manifestations (Gala et Triathlon des roses) organisées dans le cadre d'octobre rose, pour 2 645 € de remboursement de formation et pour 1 225 € de contrats aidés.

2.8.3 Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produit d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2018 et reçus jusqu'au 17 janvier 2019 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2018.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2018.

RÉPARTITION DES DONS ET DU MÉCÉNAT

En euros	Montant 2018	Montant 2017	Variation 2018/2017
Dons non affectés :			
Dons manuels	11 710 550	13 170 839	-1 460 289
Mécénat	10 566	14 256	-3 690
Sous-total dons non affectés	11 721 116	13 185 095	-1 463 979
Dons affectés :			
Dons manuels	4 766 182	789 549	3 976 633
Mécénat	378 496	265 000	113 496
Sous-total dons affectés	5 144 678	1 054 549	4 090 129
Dons non affectés des fondations abritées :			
Dons manuels	0	23 804	-23 804
Sous-total dons non affectés des fondations abritées	0	23 804	-23 804
Total	16 865 794	14 263 448	2 602 346

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 16 865 794 € soit 44,94 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons et du mécénat ont progressé de 18 ,24 % sur l'année 2018.

Les donateurs sont au nombre de 159 909 à fin 2018. Le don manuel moyen a progressé de 21,28 % en passant de 87,23 € à 105.80€.

Cette progression est essentiellement due à des dons de grands mécènes.

2.8.4 Legs, donations et assurances-vie

Depuis le 24 juillet 2015 (ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Désormais, dès acceptation par le Conseil d'administration, les legs sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges pouvant les grever.

Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements.

Au fur et à mesure des décaissements liés à la réalisation de ces biens, un sous-compte « dépenses sur legs » du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est débité des montants décaissés. Ce sous-compte est ensuite soldé au fur et à mesure de la réalisation du legs. Cependant, une charge décaissée liée à la réalisation du legs ne peut être déduite du montant des recettes, si le legs auquel elle se rattache n'a pas fait l'objet d'encaissement. En fin d'exercice, elle reste alors comptabilisée au bilan en compte 475.

Un deuxième sous-compte du compte 475 enregistre la contrepartie des titres issus de legs qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits sont les suivantes :

- Valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente.
- Valeurs mobilières : date du chèque émis par le notaire au profit de la Fondation ARC.
- Assurances-vie : date de versement au profit de la Fondation ARC.
- Loyers : date d'échéance du loyer.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation. Les biens immeubles correspondants ne peuvent être inscrits en fonds propres que s'ils sont destinés à servir de façon durable l'activité de la Fondation conformément à son objet social.

RÉPARTITION DES LEGS ET ASSURANCES-VIE

En euros	Montant 2018	Montant 2017	Variation 2018/2017
Legs et assurances-vie non affectés			
Legs - Valeurs immobilières	3 356 008	3 935 925	-579 917
Legs - Valeurs mobilières	6 573 183	10 748 227	-4 175 044
Assurances-vie	7 581 237	5 862 810	1 718 427
Sous-total Legs et assurances-vie non affectés	17 510 427	20 546 961	-3 036 534
Legs et assurances-vie affectés			
Legs - Valeurs immobilières	31 782	0	31 782
Legs - Valeurs mobilières	6 499	3 576	2 923
Assurances-vie	0	0	0
Loyers immeuble Griffuel	559 880	483 732	76 148
Sous-total Legs et assurances-vie affectés	598 161	487 308	110 853
Total	18 108 588	21 034 269	-2 925 681

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 46.76 % des ressources d'exploitation, soit 17 548 708 €.

À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter les revenus conformément à ses souhaits.

2.8.5 Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consomptibles (concernant à ce jour la Fondation Turbeau) virées au compte de résultat correspondent aux prévisions budgétaires de consommation annuelle prévue.

Pour plus de détails voir le paragraphe 2.6.3.

2.8.6 Reprises de financements

NATURE DES REPRISES

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Reprises subventions des exercices antérieurs	545 320	211 411
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	914 554	820 681
Total	1 459 874	1 032 091

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Reprises sur financements » sont constituées des :

- soldes de subventions non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds

versés. Après vérification et validation par la Direction administrative et financière de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à la subvention versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est demandé ;

- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

Par contre, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

2.8.7 Produits financiers

NATURE DES PRODUITS FINANCIERS

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts reçus	1 974 868	1 902 030
Produits nets sur cessions de VMP	615 759	750 556
Reprises sur provisions financières	39	157 015
Sous-total Fondation ARC	2 590 665	2 809 601
Intérêts reçus	0	27 465
Sous-total fondations abritées	0	27 465
Total	2 590 665	2 837 066

Les produits financiers (hors reprises sur provisions) restent stables. Une opération « aller-retour » sur la poche action détenue par la Fondation a généré une plus-value de 616 K€. A noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

2.8.8 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6 .

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Ventilation de l'effectif salarié

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE AU 31 DECEMBRE (HORS PIGISTES)

Catégorie	Effectif		Pourcentage	
	2018	2017	2018	2017
Cadres	39	43	76 %	75 %
Maîtrises	8	8	16 %	14 %
Employés	4	6	8 %	11 %
Total	51	57	100 %	100 %

3.2. Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2018 s'élève à 451 061€

3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas salariés de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au 31 décembre 2018, ils se sont élevés à 5 248 € et correspondent à des frais de mission (repas, hébergement, transport) réalisés dans le cadre de leur fonction.

3.4. Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les engagements et charges pour l'année 2018 sont de 1 043 067 €. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est de 1 043 067 €.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements hors bilan reçus

4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration

Les legs en instance de réalisation sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, dès acceptation par le Conseil d'administration.

Ils sont réévalués dès qu'un nouvel élément d'actif ou de passif est porté à la connaissance de la Fondation (réévaluation d'estimation immobilière par les services fiscaux, variation d'un compte-titres, connaissance d'une créance d'aide sociale, etc.).

Ces engagements comprennent des nues propriétés estimées à 2 351 K€. Elles font l'objet de réévaluation selon le barème fiscal en vigueur depuis janvier 2004 (principe de prudence).

Les legs en cours au 31 décembre 2018 acceptés par le Conseil d'administration sont estimés à 25 756 776 €. Ce montant fait l'objet d'une réserve spécifique de la part de notre Commissaire aux comptes. Compte tenu du nombre d'anomalies détectées, et même en compensant les surestimations et les sous-estimations, le risque d'anomalie est toujours supérieur au seuil de matérialité du Commissaire aux comptes. La revue des dossiers legs a mis en évidence un certain nombre d'anomalies dont l'essentiel est imputable à des bugs constatés dans le paramétrage de l'outil de gestion des legs. Sans attendre la mise en place du nouveau plan comptable applicable à compter du 1er janvier 2020, la Fondation a lancé un vaste programme d'analyse de l'intégralité de la base de données legs, afin de disposer de données fiables à la fin du présent exercice.

Au 31 décembre 2018, figurent en legs en cours 4 236 K€ de legs dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans.

Ces legs ne présentent pas de risques avérés de dépréciation à la date de clôture.

4.1.2. Fondations de flux sous égide

Au 31 décembre 2018, la Fondation ARC n'abrite plus de fondation de flux (départ de la Fondation Sourire à la vie et la Fondation FRCP).

4.1.3. Dons affectés

Au 31 décembre 2018, la Fondation ARC a signé de nouvelles conventions pour des dons affectés, les donateurs se sont engagés à verser un montant de 2 880 465 euros en numéraire au cours des cinq prochaines années.

4.1.4. Financement de la recherche

Depuis 2016, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est partenaire avec l'INCA sur l'appel à projets « La prévention tertiaire en cancérologie ». L'INCa s'est engagé par convention à verser 322 800 euros dans le cadre de cet appel à projet correspondant au 30 % du deuxième engagement des partenaires auprès du projet.

4.2. Engagements hors bilan donnés

4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2018 par une convention, figurent également dans le tableau en page suivante.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR NATURE DE PROJETS

En euros	Engagements sous conditions non encore réalisées au 01/01/2018	Engagements votés sur l'exercice	Conditions réalisées - Engagements comptabilisés sur l'exercice	Engagements annulés	Engagements sous conditions non encore réalisées au 31/12/2018
Programmes labellisés ARC	3 854 903	6 710 495	6 469 998	14 320	4 081 080
INCa-Essais cliniques-CLIPS[2]	521 706	0	152 987	69 026	299 693
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	690 936	1 103 086	1 026 482	375 129	392 411
UNICANCER-AcSé	853 408	0	354 112	0	499 296
UNICANCER-Safir	1 941 159	0	688 955	0	1 252 204
UNICANCER-EXPRESS	644 026	0	0	0	644 026
UNICANCER-CHECK'UP	3 168 988	0	1 266 646	0	1 902 342
Neuroblastome-GIANT-NB	558 700	0	171 740	0	386 960
Leader de demain	444 700	1 497 000	397 000	0	1 544 700
IHU de Strasbourg	1 965 907	0	88 000	0	1 877 907
TRANSCAN	1 016 629	698 750	315 205	0	1 400 174
Mappyacts	600 000	1 632 500	522 861	0	1 709 639
Canc'Air	1 130 608	0	397 943	0	732 665
POP-HaRC	359 648	0	34 659	341	324 648
Sourire à la vie-R Sourire	52 000	0	52 000	0	0
Priorité Cancer Tabac	50 980	0	0	0	50 980
WIN	650 000	0	340 000	0	310 000
Prévention primaire	28 585	0	5 966	3 511	19 108
Réseau NACRe	338 168	0	0	0	338 168
Prévention tertiaire en cancérologie	1 076 003	0	405 491	0	670 512
AcSé-eSMART	499 576	0	75 000	0	424 576
Sign'it		3 391 558	1 137 367	0	2 254 191
Cancéropôles	27 000		27 000	0	0
Sous-total Fondation ARC	20 473 631	15 033 389	13 929 413	462 327	21 115 280
Programmes labellisés ARC	0	150 000	150 000	0	0
Sous-total fondations abritées	0	150 000	150 000	0	0
Total	**20 473 631**	**15 183 389**	**14 079 413**	**462 327**	**21 115 280**

Le total des engagements au 31 décembre 2018 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 2.6.1). La dette à moins d'un an peut être estimée à 8 291 127 €.

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Actif réalisable et disponible [1]		
Avances et acomptes versés sur commandes	22 851	6 000
Créances clients et comptes rattachés	650	10 965
Autres créances	3 155 083	2 253 800
Valeurs mobilières de placement [2]	17 155 203	16 980 136
Disponibilités [3]	8 393 258	16 473 853
Total	28 727 045	35 724 754
Passif exigible [1]		
Fonds dédiés [4]	962 400	552 400
Dettes financières diverses	-	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	925 820	1 587 715
Dettes fiscales et sociales	654 416	693 201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 349	0
Autres dettes	156 956	194 777
Dettes à l'égard de la recherche [5]	31 858 426	26 814 810
Portefeuille legs en cours de réalisation	36 967	36 967
Total	34 604 334	29 879 870

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.

(2) Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 2.5.5.

(3) Détail, voir paragraphe 2.5.6.

(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2018 et des projets de recherche à venir.

(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 2.6.8 et 4.2.1.

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible / passif exigible) passe de 1.20 en 2017 à 0.83 en 2018. Ce ratio inférieur à 1 est largement lié au fait que la Fondation privilégie des placements à long terme. La Fondation conserve très largement sa capacité à faire face à ses obligations court terme.

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER)

Voir tableau en page suivante.

EMPLOIS (en euros)	Renvoi Annexe	Emplois de 2018 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018 (3)	
1 - Missions sociales	6.4.1	29 685 986	28 906 094	ST1
1.1. Réalisées en France		29 550 986		
Actions réalisées directement		29 350 986		
Versement à d'autres organismes agissant en France		200 000		
1.2. Réalisées à l'étranger		135 000		
Actions réalisées directement		135 000		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes		0		
2 - Frais de recherche de fonds	6.4.3	6 218 804	6 188 045	ST2
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		6 194 994		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		23 810		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0		
3 - Frais de fonctionnement	6.4.4	2 854 878	2 779 830	ST3
			37 873 969	T3
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		38 759 668		
II - Dotations aux provisions	6.4.5	1 878 410		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	6.4.6	99 603		
IV - Excédent de ressources de l'exercice		356 180		
V - Total général		41 093 861		
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public	6.4.7		1 098 620	T5
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	6.4.8		344 721	T5 bis
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	6.5		38 627 868	T6=T3+ T5-T5bis

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS

Missions sociales		35 081
Frais de recherche de fonds	7	14 668
Frais de fonctionnement		12 600
Total		62 349

RESSOURCES (en euros)	Renvoi Annexe	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)	
Report des ressources collectées, auprès du public non affectées et non utilisées, en début d'exercice	6.3.1		55 982 025	T1
1- Ressources collectées auprès du public	6.3.2	39 309 015	39 309 015	T2
1.1. Dons et legs collectés	6.3.2.1	34 025 441		
Dons manuels non affectés		11 710 550		
Dons manuels affectés		4 766 182		
Legs et autres libéralités non affectés		17 510 427		
Legs et autres libéralités affectés		38 281		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6.3.2.2	5 283 574		
2 - Autres fonds privés	6.3.3	46 473		
3 - Subventions et autres concours publics		0		
4 - Autres produits	6.3.4	70 595		
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		39 426 083		
II - Reprises sur provisions	2.8.2	694 391		
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	2.8.8 / 6.3.5	973 387		
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	6.3.6		873 785	T4
V - Insuffisance de ressources de l'exercice		0		
VI - Total général		41 093 861	40 182 800	(T2+T4)
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			38 627 868	T6
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	6.3.7		57 536 957	T7=T1+ T2+T4-T6

VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat		49 749		
Prestations en nature	7	12 600		
Dons en nature		0		
Total		62 349		

6.1. Définitions

6.1.1. Les missions sociales

La Fondation ARC a pour but de lutter contre le cancer par le financement de la recherche ainsi que par l'information du public.

En recherche, forte d'une expertise nationale et internationale de très haut niveau, la Fondation ARC met en œuvre une action scientifique déterminée autour de trois axes stratégiques répondant aux besoins et enjeux actuels de la recherche en cancérologie :

- **accroître les connaissances sur tous les cancers** et dans tous les domaines scientifiques et médicaux : génétique, immunologie, biologie et métabolisme cellulaire, pharmacologie, etc. Le soutien à cette recherche fondamentale est essentiel pour progresser face à la complexité de la maladie ;
- **développer de nouvelles solutions thérapeutiques pour les patients** en favorisant le déploiement de la recherche clinique et translationnelle et en permettant l'accès de tous, enfants et adultes aux innovations ;
- **créer les conditions d'une recherche d'excellence,** c'est-à-dire mettre à la disposition de la communauté scientifique les conditions adéquates pour encourager les talents, déployer les compétences et accélérer l'innovation.

Guidée par l'intérêt général et l'excellence scientifique, la Fondation ARC identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Catalyseur de la recherche, elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et obtenir des succès rapides.

La Fondation ARC entend notamment accélérer en priorité la recherche dans les domaines suivants : le développement de thérapies innovantes en médecine de précision (thérapies ciblées, immunothérapies, chirurgie mini-invasive…) ; la prise en charge des enfants et adolescents atteints de cancer ; le soutien aux jeunes générations en formation.

La Fondation ARC a également pour volonté de partager avec le plus grand nombre les avancées de la recherche et de les transformer en connaissances utiles. Par sa mission d'information, elle vise à apporter à chacun les moyens de mieux prévenir, de mieux prendre en charge et de mieux comprendre la maladie.

La Fondation peut être amenée à gérer des biens immobiliers par obligation testamentaire. Si la gestion temporaire de ces biens est destinée à financer ses missions en tout ou partie alors, cette gestion relèvera, elle aussi, des missions de la Fondation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche susceptibles de générer des ressources futures, grâce aux résultats obtenus, et qui s'inscrivent dans ses missions sociales.

6.1.2. L'appel à la générosité publique

Pour financer ses actions, la Fondation collecte des fonds. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique…

Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et autres libéralités, proviennent :

- de campagnes nationales qui peuvent concerner des actions, des projets bien identifiés, la ou les missions générales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières ;
- de quêtes ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien organisées pour collecter des fonds.

6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé et ses annexes sont des documents indispensables à la transparence financière.

La présentation du compte d'emploi annuel des ressources globalisé permet :

- d'intégrer les reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (solde T1) ;
- de comprendre l'utilisation des ressources collectées auprès du public grâce à l'affectation par ligne d'emploi ;
- d'afficher les investissements financés par des ressources collectées auprès du public.

6.2.1. Cadre légal de référence

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, complétant ainsi les dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juin 1993 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.

Les dernières modalités d'établissement du CER s'appliquent depuis le 1er janvier 2009.

6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER

Le CER globalisé donne la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à la période en cours, selon les emplois concernés : missions sociales, frais de recherche des dons et legs, frais de fonctionnement.

Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes et donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

Le tableau globalisé comporte quatre colonnes, sans comparatif avec l'exercice antérieur.

Les colonnes 1 et 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois (tableau globalisé) en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat, selon des ventilations analytiques qui lui sont propres.

Les colonnes 3 et 4 du tableau présentent :

- l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- les acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par des ressources collectées auprès du public ;
- le suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures (colonne 4).

6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

Les coûts directs sont affectés à chacune des actions relatives aux rubriques missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement, selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.

Une quote-part de charges mixtes, initialement imputées dans le poste frais de fonctionnement, est répartie en missions sociales, en frais de recherche de fonds et en frais de fonctionnement, selon une méthode de répartition validée par les organes de direction compétents.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT AUX EMPLOIS DU CER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Charges \ Emplois	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds
Achats	392 609	23 291	299 599
Services extérieurs	1 635 768	-100 849	1 235 606
Autres services extérieurs	4 741 991	837 045	3 387 334
Impôts et taxes	467 765	170 361	154 438
Charges de personnel	3 805 050	1 320 907	1 103 561
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 714 919	831 331	16 547
Autres charges	24 182	2 250	21 719
Subventions, aides individuelles et autres financements	26 601 492	26 601 492	0
Charges financières	1 253 969	0	0
Charges exceptionnelles	333	158	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	99 603	0	0
Résultat de l'exercice	356 180	0	0
Total	**41 093 861**	**29 685 986**	**6 218 804**

Les charges de personnel font l'objet d'une répartition basée sur l'analyse des tâches, puis ventilées analytiquement sur la base de clefs de répartition.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons, legs et autres libéralités sont clairement distingués des autres frais de communication.

Les frais des fondations sous égide sont répartis dans le compte d'emploi des ressources comme le sont ceux de la Fondation ARC.

Frais de fonctionnement		CER Total des emplois	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER Total général
Frais d'information et de communication	Frais de fonctionnement général					
6 476	63 243	392 609	0	0	0	392 609
218 951	282 060	1 635 768	0	0	0	1 635 768
221 331	296 281	4 741 991	0	0	0	4 741 991
20 518	122 448	467 765	0	0	0	467 765
226 876	1 153 706	3 805 050	0	0	0	3 805 050
55 171	185 869	1 088 918	626 000	0	0	1 714 919
23	190	24 182	0	0	0	24 182
0	0	26 601 492	0	0	0	26 601 492
0	1 559	1 559	1 252 410	0	0	1 253 969
0	175	333	0	0	0	333
0	0	0	0	99 603	0	99 603
0	0	0	0	0	356 180	356 180
749 347	2 105 531	38 759 668	1 878 410	99 603	356 180	41 093 861
2 854 878						

6.3. Notes sur les ressources

6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le CER reprend en « A nouveau » (colonne 4, T1) le montant des ressources collectées auprès du public non affectées au début de la période.

Pour la première année d'application, le total T1 a été déterminé par l'Association pour la recherche sur le Cancer selon la méthode de l'historique : les réserves disponibles constituées des ressources collectées auprès du public ont été diminuées des valeurs nettes comptables des immobilisations également financées par des ressources collectées auprès du public, ainsi que de la réserve statutaire non disponible. En fin de période, le solde T1 est :

- augmenté :
  - des ressources collectées sur la période, corrigé de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public ;
- diminué :
  - des ressources effectivement consommées sur la période et utilisées au titre des emplois ;
  - du montant des acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public après déduction des dotations aux amortissements de la période desdites immobilisations.

Le solde T7 des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est repris en « A nouveau » en T1 sur la période suivante.

6.3.2. Ressources collectées auprès du public

Ce sont les dons, legs et autres libéralités collectés affectés ou non affectés et autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés

Les deux principales ressources de la Fondation ARC sont les legs et les dons et représentent 90,66 % des ressources d'exploitation contre 93,59 % en 2017. Pour plus de détail, voir paragraphes 2.8.3 et 2.8.4.

6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- les quotes-parts de dotations consomptibles des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- les fonds reçus des mécènes personnes morales, pour les programmes de la Fondation ARC et pour ceux des fondations abritées ;

- les reprises de financement concernant la part de subventions ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits «accessoires» aux ressources de la générosité du public, notamment :

- les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- les inscriptions pour des événements ponctuels dédiés au profit de la recherche sur le cancer,
- les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	559 880	483 732
Revenus des biens - Loyers	73 356	88 133
Mécénat non affecté	10 566	14 256
Mécénat affecté	378 496	265 000
Produits financiers	2 590 627	2 673 390
Produits financiers affectés	0	6 662
Reprises des financements attribués	1 459 874	1 032 091
Inscriptions	10 775	1 580
Quotes-parts de dotations consomptibles	200 000	200 000
Total	**5 283 574**	**4 764 844**

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissements est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consomptibles inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consomptibles des fondations abritées, en l'occurrence celui de la première fondation abritée de la Fondation ARC.

6.3.3. Autres fonds privés

Ils regroupent les fonds reçus d'opérations de parrainage.

6.3.4. Autres produits

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Ventes	0	130
Transferts de charges d'exploitation	45 714	69 712
Produits divers de gestion courante	23 236	52 851
Produits exceptionnels	1 645	1 645
Total	**70 595**	**124 338**

Le compte « Transferts de charges d'exploitation » est détaillé dans le point 2.8.2.

Les produits divers de gestion courante concernent les activités annexes de la Fondation.

6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Le report des « ressources non encore utilisées des exercices antérieurs » correspond à la partie des fonds dédiés des exercices antérieurs qui n' a pu être attribuée au cours de la période.

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Elle correspond à la différence entre le « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » 973 387 € (paragraphe 6.3.5) et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » 99 603 € (paragraphe 6.4.6).

6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde de 57 536 957 € de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est nettement compensé par la trésorerie nette d'un niveau de 78 859 569 € présentée à l'actif du bilan.

6.4. Notes sur les emplois

6.4.1. Missions sociales

ORIGINE DES DÉPENSES DE MISSIONS SOCIALES

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Financement des projets de recherche	26 359 992	25 716 532
Charges de personnel liées au financement de la recherche	1 108 279	1 039 174
Frais de gestion des instances scientifiques	252 925	231 961
Information scientifique et médicale	916 179	1 001 021
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	294 754	386 128
Charges de l'immeuble légué	391 773	672 641
Charges de structure et de fonctionnement	212 084	307 672
Sous-total Fondation ARC	29 535 986	29 355 128
Financement des projets de recherche	150 000	40 000
Sous-total fondations abritées	150 000	40 000
Total	29 685 986	29 395 128

Les missions sociales représentent 76,6 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2018 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2018.

6.4.2. Financement des projets de recherche

Les dépenses de financement des projets de recherche ont augmenté de 1% en 2018. La Fondation maintient une certaine prudence dans ses engagements, compte tenu du contexte économique incertain.

DÉTAIL PAR NATURE DE FINANCEMENT

	31/12/18			31/12/17		
	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion
MASTER 2e année	19	604 656	2%	20	631 080	2%
DOCTORANTS 1e année	9	810 000	3%	9	810 000	3%
DOCTORANTS 2e année	0	0	0%	2	135 000	1%
DOCTORANTS 3e année	4	180 000	1%	6	270 000	1%
DOCTORANTS 4e année	56	1 654 852	6%	60	1 782 806	7%
POST-DOC en France 1e année	15	2 265 759	9%	19	2 769 261	10%
POST-DOC en France 2e année	12	1 435 176	5%	9	1 076 382	4%
Prix Mobilité Internationale	5	135 000	1%	5	150 000	1%
Projets Fondation ARC	102	5 050 000	19%	107	5 150 000	19%
Programmes labellisés Fondation ARC	40	6 469 998	24%	39	6 006 452	23%
INCa-Essais cliniques-CLIP 2	3	152 987	1%	4	332 071	1%
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	2	1 026 482	4%	1	1 514 133	6%
INCa-Maintien et retour à l'emploi	0	0	0%	1	4 225	0%
UNICANCER-AcSé	1	164 923	1%	2	407 140	2%
UNICANCER-Safir	2	688 955	3%	3	796 346	3%
UNICANCER-CHECK'UP	1	1 266 646	5%	1	450 000	2%
UNICANCER-Vemu	1	189 189	1%	0	0	0%
UNICANCER-Fonctionnement	0	0	0%	1	50 000	0%
Neuroblastome-GIANT-NB	1	171 740	1%	1	300 000	1%
Leaders de demain	1	397 000	1%	1	870 300	3%
IHU de Strasbourg	1	88 000	0%	1	176 000	1%
TRANSCAN	6	315 205	1%	5	574 293	2%
MAPPYACTS	2	522 861	2%	1	200 000	1%
Canc'Air	2	397 943	2%	2	335 443	1%
Pop-HaRC	1	34 659	0%	1	299 700	1%
Sourire à la Vie - R Sourire	1	52 000	0%	2	77 500	0%
Prévention primaire iReSP	1	5 966	0%	0	0	0%
ATIP-Avenir	1	200 000	1%	1	180 000	1%
WIN	1	340 000	1%	0	0	0%
Prévention tertiaire en cancérologie	5	190 291	1%	0	0	0%
AcSé-eSMART	1	75 000	0%	0	0	0%
Sign'It	6	1 137 367	4%	0	0	0%
Prix scientifiques	17	337 336	1%	22	368 400	1%
Total Fondation ARC	**319**	**26 359 992**	**99%**	**326**	**25 716 532**	**100%**
Programmes labellisés Fondation ARC	1	150 000	1%	1	40 000	0%
Total Fondations abritées	**1**	**150 000**	**1%**	**1**	**40 000**	**0%**
Total	**320**	**26 509 992**	**100%**	**327**	**25 756 532**	**100%**

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000 € sur 12 mois ou de 50 000 € sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent en 2018, 24.03 % des charges globales de personnel.

6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

6.4.2.3. Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, évènements scientifiques.

6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Éditions off et on line et représentent 6,95 % des charges globales de personnel.

6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble.

6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ;

à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,71 % du montant total des charges de missions sociales.

6.4.3 Frais de recherche de fonds

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'appel et de traitement des dons	5 079 469	5 122 175
Frais d'appel à la générosité du public - dons	3 852 067	3 714 317
Traitement des dons	370 115	366 726
Traitements autres fonds privés	23 810	119 022
Charges de personnel - traitement des dons	833 477	922 110
Frais d'appel et de traitement des legs	1 139 335	952 551
Frais d'appel à la générosité du public - legs	615 785	433 024
Traitement des legs	137 524	72 318
Charges de personnel - traitement des legs	386 026	447 209
Total	6 218 804	6 074 725

Les frais de recherche de fonds représentent 15,80 % des ressources collectées auprès du public et 16 % des emplois.

Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1er mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

6.4.3.1 Frais d'appel et de gestion des dons

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affecté au traitement des dons constituent 19,64 % des charges globales de personnel.

6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs

Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Les charges de personnel constituent 9,10 % des charges globales de personnel.

6.4.4 Frais de fonctionnement

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'information et de communication	749 347	694 701
Campagnes de communication	224 509	307 362
Insertions et relations presse	154 896	126 834
Manifestations	123 585	17 778
Charges de personnel de communication	246 357	242 727
Frais de fonctionnement général	2 105 531	2 407 671
Frais généraux	747 427	937 209
Charges de personnel	1 356 545	1 286 358
Charges financières	1 559	139 554
Dotations aux amortissements	0	44 550
Total	2 854 878	3 102 371

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 7,4 % des emplois de l'année 2018.

6.4.4.1. Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons (Congrès des notaires, Salon Infirmiers).

Les frais d'information et de communication sont en hausse de 7,87 %. Cette hausse est liée à la volonté de la Fondation d'avoir une politique de communication plus visible auprès du grand public.

Les charges de personnel constituent 5,81 % des charges globales de personnel.

6.4.4.2. Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction administrative et financière hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions *ad hoc* ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en baisse de 7,40 % sur l'année 2018.

Les charges de personnel constituent 32,39 % des charges globales de personnel.

6.4.4.3 Tableau des frais de personnel

Frais de personnel	% charges de personnel
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	26,11 %
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	6,95 %
Charges de personnel affecté au traitement des dons	19,64 %
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	9,10 %
Charges de personnel de frais d'information et de communication	5,81 %
Charges de personnel de frais de fonctionnement	32,39 %
Total	**100,0 %**

6.4.5. Dotations aux provisions

Pour plus de détail, voir les paragraphes 2.5.3, 2.5.5 et 2.6.4.

6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de la partie des ressources affectées par un donateur, testateur ou autre financeur, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris par la Fondation de respecter la volonté exprimée par le tiers bienfaiteur.

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public

Toutes les immobilisations acquises au cours de la période sont financées par les ressources collectées auprès du public.

6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les immobilisations acquises et financées par les ressources collectées auprès du public depuis le 1er janvier 2009 sont portées en T5 pour l'affectation des ressources collectées auprès du public ; les dotations annuelles d'amortissement sont incluses dans les emplois de la période. Afin de ne pas prendre deux fois le financement des immobilisations par le biais des amortissements, ces derniers sont déduits des affectations par emplois des ressources collectées auprès du public en T5 bis.

6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période

La colonne (3) présente l'affectation des seules ressources collectées auprès du public, par type d'emplois. Elle permet la prise en compte dans les emplois, des acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par les ressources de l'appel à la générosité du public (T5), après déduction des amortissements (T5 bis).

Il a été procédé à des retraitements pour restituer l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois. La Fondation a perçu d'autres produits qui ont été déduits des emplois à financer préalablement à l'affectation des ressources issues de la générosité du public.

Dans la mesure où les valeurs nettes comptables des immobilisations financées par des ressources collectées auprès du public, avant le 1er janvier 2009, ont été prises en compte pour la détermination de T1 à l'ouverture (paragraphe 6.3.1) et que les dotations correspondantes à ces immobilisations figurent dans les emplois de la période, elles ont également été retraitées dans les sous-totaux ST1, ST2, ST3.

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au siège de la Fondation des bénévoles ont apporté leur contribution à des travaux administratifs et à des activités d'animation.

Le temps passé par ces bénévoles est de 952 heures valorisées sur la base d'un tarif de remplacement (salaire brut + charges sociales et fiscales liées), soit un impact financier de 49 749 €.

Plus de 120 scientifiques, chercheurs, médecins, consultants indépendants, membres bénévoles du Comité d'Orientation de la Recherche, du Conseil scientifique et des commissions scientifiques, expertisent et évaluent les projets scientifiques principalement à distance par télétravail. Leur temps n'a pas été valorisé.

KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
E4S
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer

Siège social : 9, rue Guy Môquet - 94803 Villejuif

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention du Conseil d'Administration,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour limitation :

Dans le cadre de nos travaux de certification des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer, nous avons effectué des diligences sur les legs enregistrés dans les engagements hors bilan reçus figurant dans la note 4.1.1 de l'annexe et qui s'élèvent à 25 756 776 euros.

Des anomalies significatives ayant été constatées et en dépit des contrôles mis en œuvre par les équipes de la Fondation, il n'a pas été possible de fiabiliser cette information de façon exhaustive.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30083101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.5.2 de l'annexe qui expose les corrections d'erreurs relatives à l'amortissement du bâtiment Griffuel ainsi qu'à l'inscription à l'actif des travaux réalisés au cours de l'exercice 2017.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 6 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 mai 2019

KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire

Erik Boulois
Associé

TABLEAU COMPARATIF PRÉVISIONNEL DES EMPLOIS ET RESSOURCES 2018-2019

EMPLOIS (en euros)	2019 (Prévisions)		2018 (Réel)	
Missions sociales	31 277 712	75,0%	29 685 986	76,6%
Frais de recherche de fonds	7 500 320	18,0%	6 218 804	16,0%
- Frais d'appel et de traitement des dons	6 010 055	14,4%	5 079 469	13,1%
- Frais d'appel et de traitement des legs	1 490 265	3,6%	1 139 335	2,9%
Frais de fonctionnement et autres charges	2 925 584	7,0%	2 854 878	7,4%
- Frais d'information et de communication	812 814	1,9%	749 347	1,9%
- Frais de fonctionnement général	2 112 770	5,1%	2 105 531	5,5%
Total des emplois	41 703 616	100,0%	38 759 668	100,0%
Dotations aux provisions	0		1 878 410	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0		99 603	
Excédent de ressources de l'exercice	0		356 180	
Total général	41 703 616		41 093 861	

Les frais de recherche de fonds représentent 18,9 % des ressources collectées auprès du public (7 500 320 / 39 787 209)

Les emplois prévisionnels de 2019

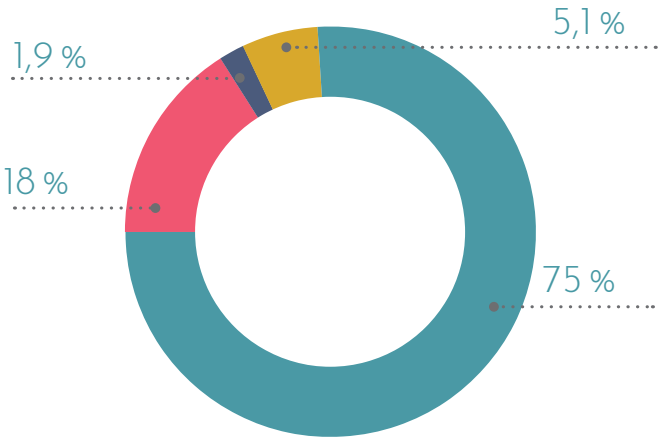

31,28 M€ Missions sociales

7,50 M€ Frais de recherche de fonds

0,81 M€ Frais d'information et de communication

2,11 M€ Frais de fonctionnement général

RESSOURCES (en euros)	2019 (Prévisions)		2018 (Réel)	
Ressources collectées auprès du public	39 787 209	99,9%	39 309 015	99,7%
1-1 Dons et legs collectés	35 388 281	88,9%	34 025 441	86,3%
- Produits des dons	15 745 000	39,5%	16 476 732	41,8%
- Produits des legs	19 643 281	49,3%	17 548 709	44,5%
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 398 929	11,0%	5 283 574	13,4%
Autres fonds privés	40 000	0,1%	46 473	0,1%
Subventions et autres concours publics		0,0%		0,0%
Autres produits	0	0,0%	70 595	0,2%
Total des ressources	39 827 209	100,0%	39 426 083	100,0%
Reprises sur provisions	0		694 391	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	723 259		973 387	
Insuffisance de ressources de l'exercice	1 153 147		0	
Total général	41 703 616		41 093 861	

Les ressources prévisionnelles de 2019

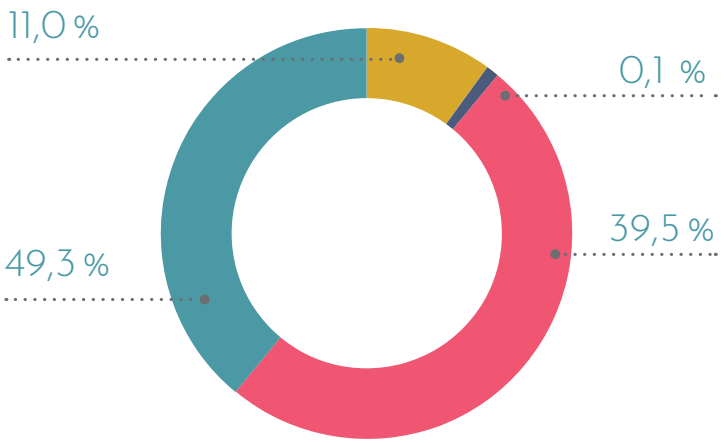

15,75 M€ Dons

19,64M€ Legs

4,40 M€ Autres produits liés à la générosité du public

0,04 M€ Autres produits et autres fonds privés

Crédits photos
Couverture : Éric M./Encre Noire/Fondation ARC
Page 4 : Khanh Phung Doan/Fondation ARC